



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_124

SANTÉ ET HANDICAP CONVENTION PROJET OCTOBRE ROSE

Autorisation - Approbation

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et du projet « Octobre Rose », le service Promotion Santé et Handicap de la ville coordonne les actions de sensibilisation au cancer du sein.

L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics sur le dépistage du cancer du sein.

Pour cela, la Ville organise une Color Run. Il s'agit d'un parcours de 5 kilomètres, où les participants reçoivent des jets de poudres de couleur à chaque kilomètre. Pour ce faire, le Service Promotion Santé Handicap s'associe à de nombreux partenaires et prestataires pour cet évènement :

- un organisme pour un poste de secours
- une association qui propose d'animer la course (discours, musique, animation du public)
- des associations sportives qui proposent un échauffement et des démonstrations sportifs
- des professionnels de santé qui participent au « village santé » pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein
- les ambassadeurs de la santé formés par la ville

Pour promouvoir le dépistage, la ville organise également des actions de sensibilisation tout au long du mois d'octobre avec le soutien de professionnels de la santé, des ambassadeurs et des prestataires.

Pour couvrir les actions d'octobre rose, la somme de 9 430€ a été inscrite au budget de 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les tous les documents liés au projet « Octobre Rose ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_124-DE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Pôle Accompagnement de la famille et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : pderonne@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Pauline DERONNE

Objet : Octobre Rose

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE26-,

D'une part,

Et l'association XXXX représentée par son directeur: XXX

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les ateliers de sensibilisation au dépistage qui seront réalisés par l'équipe de XXX, dans le cadre du projet " Octobre rose" mis en œuvre par la Ville d'Armentières.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} septembre 2026 au 1er novembre 2026.

ARTICLE 3- PLANNING

Les interventions de l'équipe du XXX pour assurer l'animation des ateliers se fera en

conformité au planning ci-après:

☔ Le 26 septembre 2026 de 13h à 17h pendant la color run derrière la mairie

☔ Le xx octobre 2026 de 9h à 13h30 sur le marchés d'Armentières

☔ ...

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT

En cas d'absence à une séance, l'équipe du XXXX est tenue d'en informer le service santé et handicap.

Si une ou plusieurs intervention(s) devai(en)t être annulée(s) par l'une ou l'autre partie, la ville d'Armentières ne rémunérerait alors que les prestations effectivement réalisées.

ARTICLE 5 - MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à rémunérer les ateliers réalisés conformément au devis joint, soit à hauteur de xx € (xx).

Le paiement sera effectué à la fin de la prestation sur présentation d'une facture adressée à la Ville.

Sur le compte :

Guichet : Compte : clé :

Banque :

Fait à Armentières, le XX/XX/2026

Jean-Michel MONPAYS
Maire de la ville d'Armentières

XXXX
Directeur de XXXX

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_124-DE